

CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Quatre-vingt-quatrième session ordinaire
Bloomsbury House, 2-3 Bloomsbury Square, Londres
20-23 septembre 2011

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Répartition des voix
4. Admission d'observateurs
5. Membres de l'Organisation internationale du cacao
6. Budget administratif provisoire révisé pour l'exercice financier 2011/2012
7. Accueil du siège de l'ICCO par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire
8. Sélection du Directeur exécutif de l'Organisation
9. Etude sur les coûts, les avantages et les désavantages de la certification du cacao
10. Recommandations issues des deux premières réunions de la Table ronde pour une économie cacaoyère durable (RSCE1 et RSCE2) et prochaines étapes
11. Coopération avec les organisations internationales, les donateurs, les organismes d'aide et les partenaires de développement
12. L'avenir du Fonds commun pour les produits de base (FCBP)
13. Évolution récente de la question des contaminants dans les denrées alimentaires, y compris le cacao, dans l'Union européenne
14. L'avenir de l'économie cacaoyère mondiale ; boum ou faillite?

15. Rapport sur le programme de travail pour l'année cacaoyère 2010/2011
16. Programme de travail pour l'année cacaoyère 2011/2012
17. Rapport du Président de la Commission de vérification des pouvoirs
18. Rapport du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
19. Election du Président et des 1^{er} et 2^{eme} Vice-Présidents du Conseil pour 2011/2012
20. Election de membres, du Président et du Vice-Président du Comité exécutif pour 2011/2012
21. Désignation de la Commission de vérification des pouvoirs pour 2011/2012
22. Arriérés de contributions dus par le Gouvernement de Sierra Leone en vertu de l'Accord international de 1993 sur le cacao
23. Accueil de la 85^{ème} session ordinaire du Conseil international du cacao et de ses organes subsidiaires en mars 2012
24. Calendrier provisoire des réunions
25. Questions diverses
26. Relevé des décisions

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La quatre-vingt-quatrième session ordinaire du Conseil sera ouverte par son Président, M. Tony Fofie (Ghana).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

3. RÉPARTITION DES VOIX

Le Directeur exécutif *a.i.* présentera le document ICC/84/3 dans lequel figurent la répartition des voix et l'état des droits de vote au sein du Conseil.

4. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Le Conseil pourra décider d'admettre des observateurs à sa 84^{ème} session ordinaire et à la 144^{ème} réunion du Comité exécutif.

5. MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le Directeur exécutif *a.i.* présentera un rapport sur les Membres de l'Organisation internationale du cacao, faisant référence au document ICC/84/4.

6. BUDGET ADMINISTRATIF PROVISOIRE RÉVISÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011/2012

Le président du Comité exécutif présentera les recommandations du Comité sur le projet révisé de budget administratif pour l'exercice financier 2011/2012, figurant dans le document EX/143/6/Rev.1, aux fins de leur examen par le Conseil.

7. ACCUEIL DU SIÈGE DE L'ICCO PAR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Conformément à la décision prise par le Conseil à sa 31^{ème} session extraordinaire en janvier 2008 concernant le transfert du siège de l'Organisation en Côte d'Ivoire, le Directeur exécutif *a.i.* présentera un compte rendu des résultats de sa visite dans ce pays, figurant dans le document ICC/84/5.

Le Conseil prendra une décision sur la voie à suivre.

8. SÉLECTION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'ORGANISATION

Le Conseil pourra procéder à l'examen et à l'établissement des critères et procédures de sélection d'un nouveau Directeur exécutif. Le Directeur exécutif *a.i.* présentera le document ICC/84/7 pour assister le Conseil dans ses délibérations.

9. ÉTUDE SUR LES COÛTS, LES AVANTAGES ET LES DÉSAVANTAGES DE LA CERTIFICATION DU CACAO

Comme convenu par le Conseil à sa 83^{ème} session ordinaire en mars 2011, le secrétariat présentera un projet de termes de référence pour une Étude sur les coûts, les avantages et les désavantages de la certification du cacao, comprenant les pays cibles, la méthodologie, le calendrier d'exécution, les sources de financement possibles et tout autre aspect pertinent, en référence au document ICC/84/6.

Le Conseil examinera le projet de termes de référence de l'étude et prendra une décision sur sa mise en œuvre, modifiée selon que de besoin.

10. RECOMMANDATIONS ISSUES DES DEUX PREMIÈRES RÉUNIONS DE LA TABLE RONDE POUR UNE ÉCONOMIE CACAOYÈRE DURABLE (RSCE1 ET RSCE2) ET PROCHAINES ÉTAPES

Comme convenu à sa 83^{ème} session ordinaire en mars 2011, le Conseil discutera des recommandations émises dans le cadre des deux premières réunions de la Table ronde pour une économie cacaoyère durable (RSCE1 et RSCE2), telles qu'elles figurent dans "la Feuille de Route d'Accra" et dans la "Déclaration de Trinité-et-Tobago" respectivement, ainsi que du document ICC/83/6/Rev.1 contenant des informations reçues par les pays Membres sur leur mise en oeuvre des recommandations issues de la RSCE1 et de la RSCE2. Le Conseil examinera diverses possibilités pour déterminer la voie à suivre.

11. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, LES DONATEURS, LES ORGANISMES D'AIDE ET LES PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT

Le Directeur exécutif *a.i.* présentera au Conseil un rapport sur l'avancement des initiatives menées par le secrétariat pour mettre en place une coopération active avec les organisations internationales, les donateurs, les organismes d'aide et d'autres partenaires de développement pour le soutien aux activités et projets actuels et futurs de l'ICCO.

À cet égard, le Conseil assistera à une communication de M. Andrew Bovarnick, Directeur mondial du *Green Commodities Facility* au Programme des Nations Unies pour le développement, sur l'approche adoptée par son organisation pour soutenir les plateformes cacaoyères nationales qui doivent être mises en place par les gouvernements nationaux avec l'appui du PNUD, ainsi que le rôle que l'ICCO peut jouer pour épauler ces travaux sous un angle international.

Le Conseil assistera également à une communication de Mme Aïda Der Hovanesian, responsable du Service agriculture et foresterie au sein de la Division Afrique de l'International Finance Corporation (IFC), sur le rôle de son Organisation et la possibilité d'une coopération future avec l'ICCO dans le domaine des activités liées aux projets.

12. L'AVENIR DU FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE (FCPB)

Suite à une introduction à ce sujet présentée par le Directeur exécutif intérimaire, le Président invitera M. Parvindar Singh, Chef du Programme de l'Unité de gestion et d'évaluation du Fonds commun pour les produits de base (FCPB), à prononcer une communication sur l'état actuel des discussions sur l'avenir et le rôle du FCPB, aux fins de son examen par le Conseil.

13. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA QUESTION DES CONTAMINANTS DANS LES DENRÉES ALIMENTAIRES, Y COMPRIS LE CACAO, DANS L'UNION EUROPÉENNE

Le secrétariat a récemment été informé que l'Union européenne procède actuellement à une révision des limites maximales de plomb, de cadmium, de mercure et d'autres contaminants à appliquer aux importations de cacao et de produits dérivés dans l'Union européenne. Des limites maximales d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans le cacao et les produits dérivés du cacao ont déjà été établies par la Commission européenne et leur approbation finale par le Parlement devrait avoir lieu en septembre 2011. À partir de cette date, une période de transition de deux ans est prévue pour que les pays concernés assurent la conformité aux critères imposés par l'UE pour les HAP dans le cacao et les produits dérivés du cacao.

Le Conseil assistera à un exposé d'un représentant de CAOBISCO sur la situation actuelle et l'impact potentiel des limites proposées, en particulier pour les pays d'Amérique latine, afin d'aider les Membres à prendre une décision sur la voie à suivre.

14. L'AVENIR DE L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE ; BOUM OU FAILLITE ?

Le Directeur exécutif *a.i.* présentera un exposé sur les perspectives à moyen et long terme de l'économie cacaoyère mondiale, en mettant l'accent sur la production de cacao, les broyages et les prix, notamment dans le contexte des marchés émergents ainsi que de la demande croissante de chocolat d'origine et de chocolat noir sur les marchés traditionnels. Il examinera l'effet potentiellement exercé sur les prix par la multiplication d'initiatives dans le secteur cacaoyer.

Le Conseil examinera les voies à suivre pour aborder les questions soulevées dans cet exposé.

15. RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE CACAOYÈRE 2010/2011

L'article 21, paragraphe 2 de l'Accord international de 2001 sur le cacao stipule qu'à la dernière réunion qu'il tient avant la fin de chaque année cacaoyère, le Comité exécutif évalue l'application du programme de travail de l'année en cours et présente ses conclusions au Conseil.

Par conséquent, le Président du Comité exécutif présentera un rapport au Conseil sur l'évaluation de l'application du programme de travail pour 2010/2011, figurant dans le document EX/144/10.

16. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE CACAOYÈRE 2011/2012

Conformément à l'article 21, paragraphe 1 de l'Accord, à la dernière réunion qu'il tient avant la fin de chaque année cacaoyère, le Conseil, sur la recommandation du Comité exécutif, adopte le programme de travail de l'Organisation pour l'année suivante, établi par le Directeur exécutif. Le

programme de travail comprend les projets, initiatives et activités qui doivent être exécutés par l'Organisation pendant la nouvelle année cacaoyère.

Le programme de travail pour l'année cacaoyère 2011/2012 figure dans le document EX/144/11.

17. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le président de la Commission de vérification des pouvoirs présentera le rapport de la Commission au Conseil. (Ce rapport sera diffusé dans le document ICC/84/2 après son approbation par le Conseil).

18. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAUYÈRE MONDIALE

Le Président de la Commission présentera un rapport sur les résultats et les recommandations de la vingt-quatrième réunion de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale.

19. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES 1^{ER} ET 2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL POUR 2011/2012

Le Conseil est tenu d'élire ses fonctionnaires pour l'année cacaoyère 2011/2012.

20. ÉLECTION DES MEMBRES, DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITE EXÉCUTIF POUR 2011/2012

Le Conseil est tenu d'élire les membres, le Président et le Vice-président du Comité exécutif pour l'année cacaoyère 2011/2012.

21. DÉSIGNATION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS POUR 2011/2012

Le Conseil est tenu de désigner les membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour l'année cacaoyère 2011/2012.

22. ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS DUS PAR LE GOUVERNEMENT DE SIERRA LEONE EN VERTU DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 1993 SUR LE CACAO

Le Conseil examinera la question des arriérés de contributions dus par le Gouvernement de Sierra Leone en vertu de l'Accord international de 1993 sur le cacao et prendra une décision à cet égard.

23. ACCUEIL DE LA 85^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES EN MARS 2012

Le Conseil examinera les informations pertinentes relatives à l'accueil des réunions du Conseil international du cacao et de ses organes subsidiaires en mars 2012.

Sous réserve d'approbation, le Président invitera le Directeur exécutif *a.i.* à fournir davantage d'informations sur les réunions de mars 2012.

24. CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS

Le Directeur exécutif *a.i.* présentera le document de session ICC/84/CRP.1.

25. QUESTIONS DIVERSES

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

26. RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le relevé des décisions peut être lu, conformément à la règle 35 du Règlement administratif de l'Organisation.